



PASSEPORT MORBIHAN Ponton

2026

AVANTAGES ET CONDITIONS

Conditions particulières en capitainerie
*En fonction des places disponibles

UN CONTRAT POUR NAVIGUER

★ 12 mois à flot

★ Réseau Passeport Escales



Sous condition de déclaration d'avis de croisière avant 12h :

- Nombre de nuitées illimité à concurrence de 2 nuitées consécutives maximum à chaque escale dans tous les ports de la Compagnie des Ports du Morbihan (sauf Houat et Hoedic : 1 nuitée /an hors juillet et août)
- 4 nuitées offertes dans chacun des ports partenaires du réseau Passeport Escales, à concurrence de 2 nuitées consécutives maximum.
- Entre le 1er mai et le 30 septembre : **BONUS** escales

- 8 nuitées d'absence déclarées en continu = 2 nuitées bonus
- 15 nuitées d'absence déclarées en continu = 6 nuitées bonus

» Les nuitées bonus sont à utiliser dans tous les ports du réseau hors ports de la Compagnie des Ports du Morbihan avant le 31 décembre de l'année en cours

» 1 nuitée bonus maximum par port



La déclaration d'absence est à effectuer avant midi avec un retour au minimum le lendemain après-midi

★ Possibilité de séjourner à flot dans un des ports gérés par la Compagnie des Ports du Morbihan * (sauf Houat et Hoedic)

En fonction des places disponibles, du 01/01 au 31/03 et du 23/11 au 31/12, à condition de rester sur le même type d'amarrage que dans son port d'attache (ponton/ Corps-mort).
Un emplacement à flot sur ponton au port d'Arzal-Camoël pendant toute la période de retrait du ponton saisonnier de Pénerf.



Utilisez l'application "Plaisance Morbihan" et accédez facilement aux différents services.

UN CONTRAT POUR ENTREtenir SON BATEAU

★ 10 % sur les manutentions

(Les dimensions de la fosse élévateur permettent les manutentions aux bateaux ne dépassant pas une largeur de 4,60m)

★ **BONUS** manutention

Si 20 nuitées de croisière déclarées et constatées entre le 1er juin et le 30 septembre, vous bénéficiez sur le terre-plein :

- gratuité d'une manutention ou 1 Aller/Retour 24h ou
- remise de 50% sur 1 Aller/Retour 48h ou 4 ou 7 jours
- » Avantages valables jusqu'au 1er juin de l'année suivante

★ **Gratuité de 4 semaines consécutives sur terre-plein ***

Dans les ports équipés de la Compagnie sous réserve de disponibilité :
Du 01/09 au 01/03. Seul l'emplacement terre-plein est inclus. (réservation préalable obligatoire)

★ **Terre-plein été gratuit ***

Gratuité d'un séjour à terre de 2 semaines consécutives minimum entre le 1er juin et le 30 septembre (incluant un minimum de 15 jours en juillet ou août) dans un port équipé de la Compagnie. Gratuité de l'emplacement, des manutentions (mise à terre, mise à l'eau et ber). Préavis de 2 mois (sous réserve de disponibilité).

★ Accès gratuit au grill d'échouage

★ Accès gratuit à la cale de mise à l'eau

UN CONTRAT POUR APPORTER DE LA SOUPLASSE CONTRACTUELLE ET FINANCIERE

★ **Contrat annuel tacitement reconductible**

★ **Facilités de règlement**

Paiement échelonné sur 10 prélèvements du 15/01 au 15/10 ou
Escompte de 1.5% pour règlement comptant avant le 31/01.
Possibilité de paiement en chèques vacances

★ **Suspension printemps -été**

- Réduction de 10 % pour les 4 premières semaines d'absence consécutives minimum entre le 1er avril et le 30 septembre.
- Réduction de 2 % par semaine supplémentaire d'absence.

» Suspension des avantages pendant cette période d'absence préavis de 1 mois

★ **Suspension annuelle**

Possibilité de suspendre à tout moment son contrat pour une durée comprise entre 1 et 3 ans maximum.

» Suspension possible au delà d'un délai d'un an suivant la prise d'effet du contrat.

La date de reprise de contrat doit être transmise au bureau du port au plus tard 2 mois avant l'échéance (avec une durée obligatoire d'un an).

» Suspension des avantages pendant cette période d'absence préavis de 2 mois

★ **Carte plaisance Morbihan**

Accès gratuit aux services liés à la **carte Plaisance Morbihan Premium** dans tous les ports de la Compagnie des Ports du Morbihan : accès sanitaires, wifi, points Nautics, capitainerie numérique

Accès gratuit aux pompes à eaux noires :

BONUS → attribution de 10 points Nautics pour chaque utilisation (avec un maximum de 30 points dans l'année)

Extrait des tarifs 2026 euros TTC

Monocoque	CATEGORIE	A1	A2	A3	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U
Longueur	maxi	4.99	5.49	5.99	6.49	6.99	7.49	7.99	8.49	8.99	9.49	9.99	10.49	10.99	11.49	11.99	12.49	12.99	13.49	13.99	14.49	14.99	15.49	15.99
Largeur	maxi	2.00	2.15	2.30	2.45	2.60	2.70	2.80	2.95	3.10	3.25	3.40	3.55	3.70	3.85	4.00	4.15	4.30	4.45	4.60	4.68	4.75	4.82	4.90
Surface	maxi	10	11.8	13,78	15,90	18,17	20,22	22,37	25,05	27,87	30,84	33,97	37,24	40,66	44,24	47,96	51,83	55,86	60,03	64,35	67,81	71,20	74,66	78,35
PASSEPORT MORBIHAN PONTON		1508	1508	1508	1627	1755	1891	2038	2195	2355	2544	2738	2946	3169	3408	3665	3940	4235	4552	4891	5255	5646	6064	6514

IMPORTANT

Déclarez vos absences avant 12h pour bénéficier des gratuits.

Comment déclarer vos absences :



Sur l'application "Plaisance Morbihan" ou "Portail Plaisance"



Sur le site Interne de votre port d'attache rubrique « ma capitainerie numérique »



Par téléphone
02 85 52 04 54

OFFRE PASS-PORTS ESCALES 2026



Votre contrat inclut le Pass-Ports Escales⁽¹⁾. À ce titre, vous bénéficiez des deux premières nuitées d'escale offertes dans les ports partenaires du réseau Pass-Ports Escales.



4 NUITÉES PAR PORT PAR AN POUR LES AUTRES PORTS DU RÉSEAU

GRANDE BRETAGNE

- JERSEY ST HELIER
- GUERNESEY ST PETER
- TORQUAY MARINA
- BRIKHAM MARINA
- PLYMOUTH QUEEN ANNE'S BATTERY
- HAMBLE MERCURY YACHT HARBOUR
- PORT HAMBLE MARINA
- HAMBLE POINT MARINA
- HAMWORTHY COBB'S QUAY MAINA
- HYTHE MARINA VILLAGE
- SOUTHAMPTON OCEAN VILLAGE MARINA
- SOUTHAMPTON SHAMROCK QUAY
- SOUTHAMPTON SAXON WHARF
- HAYLING ISLAND NORTHNEY MARINA
- HAYLING ISLAND SPARKES MARINA
- BRAY MARINA
- WINDSOR MARINA
- CHERTSEY PENTON HOOK MARINA
- CHATHAM MARITIME MARINA
- IPSWICH WOOLVERSTONE MARINA

MANCHE & MER DU NORD

- BELGIQUE**
- KYCN NIEUWPOORT
 - PORT DE LIÈGE
 - WSKLUM VZM NIEUWPOORT
 - ROYAL BELGIAN SAILING CLUB

- HAUTS DE FRANCE**
- DUNKERQUE MARINA
 - DUNKERQUE YC MER DU NORD
 - GRAVELINES
 - PORT DE CALAIS
 - BOULOGNE MARINA
 - ETAPLES SUR MER

- SEINE MARITIME**
- LE HAVRE
 - ROUEN

- MANCHE**
- PORT DE CARENTAN
 - ST VAAST LA HOUGUE
 - CHERBOURG PORT CHANTEREYNE
 - PORT DIÉLETTE
 - BARNEVILLE CARTERET
 - PORT BAIL SUR MER
 - GRANVILLE PORT DE HÉREL

BRETAGNE

- ILE ET VILAINE**
- ST MALO PORT DES SABLONS
 - ST MALO PORT VAUBAN

- CÔTES D'ARMOR**
- PLOUËR SUR RANCE
 - PORT DE SAINT CAST
 - PLÉNEUF VAL ANDRÉ DAHOUËT
 - SAINT BRIEUX PORT DU LÉGUÉ
 - SAINT QUAY PORT D'ARMOR
 - LEZARDRIEUX
 - BINIC
 - PAIMPOL
 - PONTRIEUX
 - TRÉGUIER
 - PERROS GUIRREC LE LINKIN
 - PERROS GUIREC PLOUMANAC'H
 - TRÉBEURDEN

- FINISTÈRE**
- MORLAIX
 - ROSCOFF
 - L'ABER WRAC'H
 - BREST LE CHÂTEAU
 - BREST MOULIN BLANC
 - CAMARET SUR MER
 - CROZON MORGAT
 - DOUARNENEZ PORT RHU ET TRÉBOUL
 - AUDIERNE
 - PORT LESCONIL
 - LOCTUDY
 - COMBRIT SAINTE MARINE
 - PORT LA FORÊT
 - CONCARNEAU
 - NÉVEZ PORT MANEC'H ET KERDRUC
 - MOËLAN SUR MER BÉLON
 - CLOHARS CARNOËL DOËLAN
 - LE POUUDU LAÏTA
 - LE POUUDU LAÏTA (SIVU)

- MORBIHAN**
- GROIX PORT TUDY
 - BELLÉ ÎLE LE PALAIS
 - BELLÉ ÎLE SAUZON
 - LOCMARIAQUER
 - ARZON MOUILLAGE

CÔTE ATLANTIQUE

- LOIRE ATLANTIQUE**
- PIRIAC SUR MER
 - LA TURBALLE
 - LE CROISIC
 - LA BAULE LE POULIGUEN
 - PORNICHET
 - NANTES MÉTROPOLE
 - COUERON
 - ERDRÉ
 - MÉTROPOLE BÉLEM
 - TRENTEMOULT
 - LES PORTES DE L'ATLANTIQUE
 - PORNIC LA NOËVILLARD

- VENDEE**
- ÎLE D'YEU PORT JOINVILLE
 - ST GILLES CROIX DE VIE PORT LA VIE
 - LES SABLES D'OLONNE PORT OLONA
 - LES SABLES D'OLONNE QUAI GARNIER
 - TALMONT ST HILAIRE BOURGENAY

- CHARENTE MARITIME**
- LA ROCHELLE
 - MARANS
 - ÎLE DE RÉ SAINT MARTIN
 - ÎLE DE RÉ LA FLOTTE
 - OLÉRON LE CHATEAU D'OLÉRON
 - OLÉRON LE DOUHET ET BOYARDVILLE
 - OLÉRON SAINT DENIS
 - ROCHEFORT
 - ROYAN ET BONNE ANSE
 - MORTAGNE SUR GIRONDE

- GIRONDE**
- VERDON SUR MER PORT MÉDOC

- LANDES**
- CAPBRETON

- PYRENEES ATLANTIQUES**
- ANGLET PORT DU BRISE LAMES
 - PORT D'HENDAYE

ESPAGNE

- PAYS BASQUE**
- HONDARRIBIA
 - ORIO
 - GETARIA
 - MUTRIKU
 - BERMEO
 - BILBAO RC MARTIMO DEL ABRA
 - SAINT SEBASTIEN DONOSTIA
 - ZUMAIA

- ASTURIES**
- GIJON MARINA YATES
 - PUERTO DEPORTIVO DE GIJON

- GALICE**
- RCN DE RIBADEO
 - MARINA VIVIERO
 - RCN LA CORUNA M. REAL
 - CN RIA DE ARES
 - LA COROGENE MARINA CORUNA
 - CN DE CAMARIÑAS
 - MARINA MUXIA
 - A POBRA DO CARAMINAL
 - MARINA MIROS
 - RCN DE PORTOSIN
 - CN DE PORTONOVO
 - MARINA COMBARRO

PORTUGAL

- POVOA DE VARZIM
- PORTO ATLÁNTICO

DES NUITÉES EN ILLIMITÉ DANS LES PORTS DE LA COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN

(dans la limite de 2 nuits consécutives par escale)

- GUIDEL
- LARMOR PLAGE KERNÉVEL
- LORIENT CENTRE
- HENNEBONT
- LOCMIQUÉLIC
- PORT-LOUIS
- GÂVRES
- ÉTEL
- QUIBERON PORT HALIGUEN
- LA TRINITÉ SUR MER
- AURAY SAINT GOUSTAN
- BADEN PORT BLANC - ÎLE AUX MOINES
- ARRADON
- VANNES
- ARZON PORT NAVALO
- ARZON PORT DU CROUESTY
- SARZEAU SAINT JACQUES
- DAMGAN PÉNERF
- ARZAL CAMOËL
- FOLLEUX
- ROCHE BERNARD
- REDON

* Sauf pour les îles HOUAT et HOEDIC : 1 nuitée / an / île hors juillet et août

NUITÉES BONUS (2)

pour toute absence ≥ 8 nuits déclarées en continu !

Absence 8 nuitées = + 2 nuits
Absence 15 nuitées = + 6 nuits

(1) Conditions générales de cet avantage disponibles en capitainerie.
(2) Les nuitées doivent être déclarées et en continu. Les nuitées bonus sont valables dans tous les ports du réseau jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, dans la limite de 1 nuitée par port.